

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
MAIRIE DE LE BOIS**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE  
LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 06 AVRIL 2018**

**Etaient présents** : MM LAYMOND J. LAYMOND M. ROUX-MOLLARD A. VICHARD D. CANET L. CHATAGNIER D. DEMARET V. GODIN B. LENNOZ-GRATIN A.M. PUGIN J.L.

**Etaient excusés** :

Les Conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :  
MM. à

**Etaient absents non excusés** : FORT C.

**Secrétaire de séance** : LENNOZ-GRATIN A.M.

**ORDRE DU JOUR** :

- Approbation Compte de Gestion du Percepteur
- Approbation Compte Administratif 2017
- Affectation des résultats
- Vote des taxes
- Vote du Budget M 14
- Indemnités de conseil aux trésoriers
- Personnel communal : modification du temps de travail
- CCVA/COMMUNE LE BOIS : convention d'occupation du domaine privé ou public
- Enfouissement réseaux : avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage tranches 1 et 2
- Valorisation des certificats d'économie d'énergie : convention SDES/COMMUNE
- Programme 2018 travaux à réaliser en forêt communale : demande subvention
- Acquisitions terrains les Grands Champs
- Aménagement du carrefour de Sainte-Hélène : demande subvention
- Affaires diverses

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Jean LAYMOND, approuve le compte-rendu de la précédente réunion.

## **APPROBATION COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR**

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents et des représentés, approuve le Compte de Gestion dressé par M le Percepteur.

Monsieur le Maire, avant de se retirer, demande à Monsieur Alain ROUX-MOLLARD, 2<sup>ème</sup> Adjoint, de présenter le Compte Administratif de l'exercice 2017.

## **APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

### **FONCTIONNEMENT :**

Recettes	:	1 786 546.93
Dépenses	:	1 291 502.41
Résultat exercice année N	:	495 044.52
Résultat antérieur N-1	:	259 075.55
<b><u>Solde d'exécution Fonct</u></b>	:	754 120.07

### **INVESTISSEMENT :**

Recettes	:	645 108.58
Dépenses	:	1 066 536.25
Résultat exercice année N	:	- 421 427.67
Résultat antérieur N-1	:	644 125.49

**Solde d'exécution** Inv : 222 697.82

Restes à réaliser : 370 000.00

**Résultat d'ensemble investissement** : - 147 302.18

**RESULTAT DEFINITIF GLOBAL AU 31.12.2017** : 606 817.89

## **AFFECTATION DES RESULTATS**

Affectation résultat Fonctionnement et Investissement comme suit :

Section Invest. recettes ligne 001 : résultat Investissement reporté	:	222 697.82
Section Invest. recettes ligne 1068 : Invest excédent fonctionnement capitalisé	:	456 332.00
Section Fonct. Ligne 002 : résultat de fonctionnement reporté	:	297 788.07

## **VOTE DES TAXES**

Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas modifier les taux d'imposition de l'ensemble des taxes.

Le Conseil, après avoir entendu les propositions du Maire, accepte, par 8 voix pour, 1 contre : Laurent CANET et 1 abstention : Anne-Marie LENNOZ-GRATIN, de ne pas modifier les taux d'imposition des différentes taxes.

	<u>TAUX 2018</u>	TAUX MOYENS	
	LE BOIS	DEPARTEMENT	NATIONAL
TAXE HABITATION	6.48	17.93	24.19
TAXE FONC BATI	11.68	21.60	20.52
TAXE FONC N BATI	103.40	98.33	49.15
CFE	29.83	-	25.95

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 : BUDGET GENERAL M14**

#### Budget 2018 :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les propositions du Maire, après avoir attribué les différentes subventions, par 8 voix pour, 1 contre : Laurent CANET et 1 abstention : Anne-Marie LENNOZ-GRATIN, approuve et vote le Budget Primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT : 2 048 129.00

INVESTISSEMENT : 1 404 016.00

Il est à noter que la Commune reverse sur les dépenses de fonctionnement, les sommes suivantes :

FNGIR (Fonds Nationaux de garantie individuelle de ressources) : 624 554.00

FPIC (Fonds de péréquation horizontale) : 80 000.00

Au titre de la contribution au redressement des finances publiques, un prélèvement à la source sera effectué cette année par les services de l'Etat.

### **INDEMNITES DE CONSEIL AUX TRESORIERES**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, du fait du changement de comptable du trésor au 02/11/2017, l'indemnité de conseils pour l'exercice 2017 doit faire l'objet d'une proratisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une indemnité de conseil au taux de 50 % pour la période du 01/01/2017 au 31/10/2017 à M AUGÉ, et 100 % pour la période du 02/11/2017 au 31/12/2017 à MME ZANETTO.

### **PERSONNEL COMMUNAL : modification du temps de travail**

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite au bilan effectué en fin d'année sur le temps de travail réellement effectué par les agents du service scolaire, il apparaît qu'il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> Classe.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :**

**1 -** La suppression de l'emploi d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 27h30 heures hebdomadaires au service Technique à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018.

2 - La création d'un emploi d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps non complet à raison de 27 heures hebdomadaires au service Technique à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018.

### **CCVA/COMMUNE DE LE BOIS : convention d'occupation du domaine privé ou public**

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention établi par la CCVA concernant l'occupation du domaine privé ou public pour l'installation de panneaux matérialisant les arrêts d'auto-stop sécurisé en Tarentaise.

Le Conseil autorise le Maire à signer la convention.

### **ENFOUISSEMENT RESEAUX : avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage tranches 1 et 2**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les conventions de co-maitrise d'ouvrage portant transfert de maîtrise d'ouvrage du SDES à la Commune concernant les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants.

Il présente à l'Assemblée les avenants établis par le SDES pour les tranches 1 et 2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise le Maire à signer les avenants.

### **VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE : convention SDES/COMMUNE**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition du SDES, consistant à lui confier la gestion des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) issus de travaux d'efficacité énergétique réalisés par la Commune sur son patrimoine bâti, afin de les regrouper avec d'autres opérations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer ladite convention.

### **PROGRAMME 2018 DES TRAVAUX A REALISER EN FORET COMMUNALE : demande subvention**

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale de Le BOIS (parcelle 14) proposés par les services de l'ONF pour l'année 2018  
La nature des travaux est la suivante : Intervention sylvicole en futaie irrégulière  
(Le montant estimatif des travaux est de 6848 euros HT)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite l'aide la plus élevée possible du Conseil Régional pour la réalisation des travaux.

### **ACQUISITION TERRAINS LES GRANDS CHAMPS**

Le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la régularisation des voies communales certains dossiers avaient fait l'objet d'un recours par les propriétaires et n'avaient pu aboutir. Il informe l'Assemblée que suite au décès des propriétaires, la mairie s'est rapprochée des héritiers, lesquels ont donné leur accord pour clore définitivement cette procédure et présente le protocole d'accord établi entre les héritiers et la Commune pour régulariser ces cessions et précise qu'un acte de vente sera établi pour l'acquisition des reliquats de l'une de ces parcelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte de régulariser ces acquisitions de terrains.

## AMENAGEMENT DU CARREFOUR DE SAINTE-HELENE : demande subvention

Monsieur le Maire expose que le projet d'aménagement du carrefour de Sainte-Hélène et de la RD 95 est susceptible de bénéficier de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et du FDEC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) auprès du Conseil Régional et du FDEC auprès du Conseil Départemental.

Vu par Nous, Maire de la Commune de LE BOIS,  
pour être affiché le **10 AVR. 2018** à la porte de la Mairie,  
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A LE BOIS,

Le **10 AVR. 2018**

Le Maire,

  
J. LAYMOND

